



L'an deux mille vingt-trois le 21 du mois de décembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 13 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja M. VOINSON Philippe - Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – M. CHERY Chantal – M. DELATTE Hubert - M. GAY Gérard –M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude - M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. THIRY Philippe M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magail M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain -

Procurations : M. IEMETTI Jean Marc à M. BRIDARD Franck- M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. LAPOINTE Denis à M. DIEDLER Franck – Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude – Mme JELLEN Nelly à M. CAPS Antony -

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : 42 votants

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 6

Excusés :

Votants : 42

Date d'affichage : 26/12/2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre

Absentions :

FINANCES

16/12/2023

Budget assainissement – DM08/2023 – ajustement de crédits pour régularisation d'avance

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, rappelle le marché pour les travaux d'assainissement sur la commune de Lixières, conclu avec l'entreprise SOGEA.

Il précise que dans le cadre de ce marché, la société SOGEA a perçu une avance de 5% du marché, soit 14 459.07 €.

Entre 65 % et 80 % du montant du marché réalisé, il convient de procéder au solde de la récupération de l'avance. A ce jour, deux titres pour récupération partielle de l'avance ont déjà été établis.

Afin de pouvoir solder les écritures de récupération d'avance, il est nécessaire d'ouvrir des crédits comme suit :

Section investissement

Dépense d'ordre

Article 2315 – travaux

+ 4 000.00 €

Section investissement

Recette réelle

+ 4 000.00 €

Article 238 – avance

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'ajustement de crédits comme suit :

Section investissement

Dépense d'ordre

Article 2315 – travaux

+ 4 000.00 €

Section investissement

Recette réelle

+ 4 000.00 €

Article 238 – avance



CLAUDE THOMAS
2023.12.22 14:31:47 +0100
Ref:20231222_122203_1-1-O
Signature numérique
le Président

